

**RAPPORT SUR LA PREMIERE RENCONTRE FRANCO-ALLEMANDE
DES JEUNES SPECIALISTES DU DROIT INTERNATIONAL**

NICE- du 30 octobre au 3 novembre 2006

Liste des doctorants ayant participé à la rencontre:

ANDREA ERNST, JEANNINE DROHLA, ANUSHEH FARAHAT, THOMAS KLEINLEIN, HELMUT AUST, CARLA THIES, ANNA VON ÔTTINGEN, GUILLAUME AREOU, SOFIENE BOUIFFROR , ANNE-LAURE CHAUMETTE, DANILO COMBA, TIDIANI COUMA, DAVID NANOPOULOS, KARINE RINALDI, JACOBO RIOS RODRIGUEZ, ANTONELLA SAMPO

Les doctorants étaient encadrés par Messieurs les Professeurs Jean-Marc THOUVENIN et Philippe WECKEL, qui ont fait preuve d'une grande disponibilité et qui, en orientant et organisant les débats, ont su laisser une grande liberté de discussion aux jeunes spécialistes. Les jeunes spécialistes de la SFDI leur renouvellent leurs sincères remerciements.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte du déroulement de la première rencontre franco-allemande des jeunes spécialistes du droit international qui s'est tenue à Nice (et ses environs) du 30 octobre au 3 novembre 2006. Cette réunion avait pour objectif, tel que cela avait été annoncé, « de permettre aux doctorants de se connaître, de partager leurs expériences de recherche, et de nouer des contacts durables pour la suite de leur vie professionnelle. Ces ateliers devaient également déboucher sur des propositions relatives à une coopération suivie entre les doctorants des deux pays ». En dépit de quelques difficultés d'ordre matériel et de nettes différences dans l'approche et l'étude du droit international, ces premiers contacts ont été fructueux et ont débouché sur une volonté commune de pérenniser ces rencontres.

1) Organisation et hébergement

Le 30 octobre 2006, la plupart des participants ont été pris en charge dès leur arrivée à Nice, (aéroport ou gare) pour être conduits sur leur lieu d'hébergement à Juan-Les-Pins, la Résidence « Les Jardins de la Mer ». Après s'être assurés que les participants s'étaient installés et avoir partagé un moment de convivialité avec eux, certains doctorants niçois ont regagné leur domicile.

Le lieu d'hébergement a été choisi eu égard au budget qui était alloué, ainsi qu'en fonction de la disponibilité de tels lieux en cette période. Si le confort des chambres n'était pas à la hauteur des espérances, les repas servis étaient tout à fait corrects et le choix du lieu a contribué à assurer une ambiance détendue et conviviale.

Les doctorants « niçois » ont quotidiennement rejoint, pour les séances de travail et les dîners en ville, les participants logés à Juan-Les-Pins.

A l'issue des rencontres des jeunes spécialistes, les participants ont regagné la ville de Nice le vendredi 3 novembre, suivant les indications sur les transports et les plans qui leur avaient été fournis. Certains étaient logés au Relais International de la Jeunesse de Clairvallon, dans le quartier de Cimiez, d'autres à l'Hôtel Monsigny, avenue Malaussena.

A l'issue du Colloque des 3 et 4 novembre, les doctorants niçois ont déposé les participants qui le souhaitaient à l'aéroport et à la Gare de Nice.

2) Séances de travail

Les séances de travail se sont déroulées de manière décontractée sur la plage, dans un jardin proche de la mer ou aux « Jardins de la Mer ». Le choix de ces lieux était en adéquation avec l'esprit qui était supposé animer ces rencontres et n'a pas altéré la volonté de travailler et d'échanger des participants.

Le programme préétabli a été partiellement suivi. La première séance de travail a été consacrée à la présentation, par chaque participant, de son profil et de ses travaux de recherche. Ce premier échange a déjà révélé que l'approche allemande et française du droit international était différente et que les sujets de recherche étaient d'une grande diversité. Cette discussion a également permis de constater que les formations variaient non

seulement d'un pays à l'autre, mais également d'une université à l'autre. Les doctorants allemands ont indiqué que le droit international en Allemagne commençait à connaître un certain essor, mais que dans de nombreux cas, il était abordé par le biais du droit européen et que peu de professeurs enseignaient cette matière. L'après-midi, le programme prévu a été modifié à la suite d'une proposition allemande qui a reçu le soutien de tous les participants. Les Professeurs ne se sont pas opposés à un tel changement et ont joué un rôle essentiel dans l'encadrement des discussions qui ont montré la différence d'approche du droit international entre les écoles allemandes et françaises. Les sujets proposés, tels que le « le droit administratif global » ou « la légitimité du droit international » ont d'abord suscité l'incompréhension des doctorants français qui ne semblent pas avoir une lecture ou une compréhension uniquement doctrinales du droit international. Toutefois, tous se sont prêtés au jeu, mais il est apparu que les doctorants français s'intéressaient également à la pratique du droit international.

Après la journée de repos du mercredi 1^{er} novembre consacrée aux visites culturelles, trois doctorants francophones, membres de l'équipe de Sentinelle, ont brièvement présenté le jeudi matin des sujets d'actualité relatifs à leur domaine de spécialisation. Ces courts exposés avaient pour objectif de lancer des discussions sur l'actualité du droit international dans les domaines du droit international économique, du droit de la mer et du droit international pénal et de susciter des réflexions sur la pratique du droit international. A l'issue de cette séance, le Professeur WECKEL a présenté Sentinelle et a invité les doctorants allemands à rejoindre l'équipe. La journée du 2 novembre s'est poursuivie par l'élaboration commune d'un projet de « coopération suivie entre les doctorants des deux pays ». Deux grandes thématiques ont été retenues :

- le renforcement des échanges franco-allemands dans les structures existantes, notamment la SFDI et la Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht ainsi que les centres de recherche, en développant l'accès à l'information sur les sujets de recherche, les colloques ou conférences organisées dans chaque Etat ;
- l'institutionnalisation des rencontres franco-allemandes par le biais de « doctoriales ».

L'objectif de déboucher sur des propositions relatives à une coopération suivie entre les doctorants des deux pays a été atteint. Les propositions élaborées en ce sens par les

jeunes spécialistes ont été présentées aux participants du colloque, dans les deux langues, lors du dîner du 3 novembre.

3) La journée du 1^{er} novembre

La journée du 1^e novembre 2006 devait être consacrée à une visite culturelle commune de Nice ou de ses environs. Au regret des organisateurs et des doctorants français, deux groupes se sont formés, l'un francophone, l'autre allemand. Le premier s'est rendu à Nice pour une promenade dans le Vieux-Nice et le Château, le second à Monaco.

Il était question que les deux groupes se rejoignent pour dîner. Le premier lieu de rencontre devait être Nice, puis ce fut Antibes. Lorsque les doctorants français sont arrivés aux Jardins de la Mer, lieu de résidence, leurs hôtes allemands s'étaient déjà rendus en ville et avaient déjà commencé à dîner. Tous se sont toutefois retrouvés pour terminer le repas.

Cette partition est regrettable alors que l'objectif était de réunir des doctorants des deux pays pour établir des liens durables. Il apparaît donc que les doctorants français et allemands n'avaient pas les mêmes attentes.

*

* *

En dépit de certaines divergences qui sont loin d'être insurmontables, les échanges ont été constructifs et agréables. La constitution d'une section « des jeunes spécialistes » met en œuvre l'idée de solidarité d'intérêts entre doctorants, celle de corporation, qui semble avoir séduit la majorité des participants.

Il est apparu que pour l'étudiant en doctorat français deux préoccupations sont dominantes : le financement de la thèse et les perspectives professionnelles. En général pour le groupe allemand, ces questions ne présentent pas de grand intérêt. Cette différence semble pouvoir s'expliquer par le fait que les doctorants allemands bénéficient d'un financement et qu'ils n'envisagent pas d'autre perspective professionnelle que l'université.

Néanmoins, il s'est dégagé de ces rencontres une réelle volonté de poursuivre ces échanges franco-allemands et de les enrichir. Les doctorants ont toutefois reconnu que ces rencontres ne pouvaient avoir lieu sans un soutien réel et un encadrement des Professeurs.

Enfin, les étudiants francophones ont été surpris par le contenu du rapport établi par des doctorants allemands qui leur a été communiqué, car il ne correspond nullement à leur vécu. Ils se sont investis, ont apprécié cette rencontre et ils avaient le sentiment qu'il en était de même pour les doctorants allemands. Ces derniers ne leur ont pas fait part d'une déception. La différence d'approche du droit international représente une richesse et non pas un obstacle insurmontable à l'échange. Il est souhaitable que le dialogue entamé puisse se poursuivre.